



Disponible en ligne sur

ScienceDirect
www.sciencedirect.com

Elsevier Masson France

EM|consulte
www.em-consulte.com



MISE AU POINT

Responsabilité du radiologue premier lecteur dans le dépistage organisé du cancer du sein : point de jurisprudence



Responsibility of the first radiologist reader in the organized screening of breast cancer: Legislative standpoint

Laurent Verzaux, Ahmed Benhammouda*

Association Emma, 42, rue des Chouquettes, espace Claudie-André-Deshays, 76190 Yvetot, France

Reçu le 13 juillet 2015 ; reçu sous la forme révisée le 28 septembre 2015; accepté le 10 novembre 2015

Disponible sur Internet le 21 décembre 2015

MOTS CLÉS

Cancer du sein ;
Dépistage ;
Mammographie ;
Dommage

Résumé La responsabilité du radiologue premier lecteur dans le cadre du dépistage organisé du cancer du sein s'exerce dans un contexte particulier puisque les femmes concernées ne présentent a priori pas de symptôme clinique et sont en bonne santé. Cette responsabilité est celle d'un professionnel de santé – et comporte une obligation de moyens – en raison de la part de risque liée aux actes de prévention, de diagnostic ou de soins dont la réussite ne peut être assurée. Une évaluation des sinistres de la MACSF sur trois années consécutives a montré qu'une centaine de sinistres sont déclarés par an pour 3000 sociétaires. La majorité des sinistres concerne l'exercice libéral, ce qui est en lien avec le fait que le dépistage organisé est essentiellement assuré par les médecins radiologues libéraux, permettant ainsi un maillage territorial et un accès de proximité. L'activité de sénologie est responsable de 20 % des litiges. Le radiologue premier lecteur est responsable de la prise en charge totale des femmes participant au dépistage organisé du cancer du sein. Mais le cahier des charges du dépistage organisé du cancer du sein assure au radiologue premier lecteur une protection, puisqu'il peut apporter la preuve qu'il en a respecté les contraintes, garanties de qualité. En outre, la seconde lecture lui confère une sécurité supplémentaire.

© 2015 Elsevier Masson SAS. Tous droits réservés.

* Auteur correspondant.

Adresse e-mail : benhammouda@magiconline.fr (A. Benhammouda).

KEYWORDS

Breast cancer screening;
Mammogram;
Claim;
Guidelines

Summary The responsibility of the radiologist first screen reader in the organized breast cancer screening is carried out in a particular context since the women that are called for screening by the management structure or by their primary care physician or specialist in gynaecology do not a priori present clinical symptoms and are healthy. In this public health approach to secondary prevention, the report has risks that should be particularly considered. The valuation of loss by the insurance company MACSF on three consecutive years (2011, 2012 and 2013) shows that a hundred claims are reported per year per 3000 members. The majority of the claims relates to private practice, which is linked to the fact that organized breast cancer screening is mainly provided by private practitioners and radiologists thanks to a territorial network access and proximity. The breast imaging activity is responsible for 20% of the disputes. The radiologist first screen reader is responsible for the entire care of women participating in organized screening of breast cancer. But the specifications of the organized screening of breast cancer assures the first screen reader as a radiologist legal protection, where he can prove that he has complied with the procedure requirements; moreover, the second reading gives it extra security. The responsibility of the first reader radiologist in ten points: (1) he is responsible for the free and enlightened information on the benefits of organized screening; (2) he is responsible for the indication of the screening and shares coresponsibility with the prescribing physician(s); (3) he is responsible for the identity-vigilance; (4) it is responsible for maintaining the quality and quality checks of equipment and systems used; (5) he is responsible for the training of staff employed; (6) he is responsible for the quality of the screening process; (7) he is responsible for the interpretation of exams; (8) he is responsible for the actions to be taken and must ensure their understanding; (9) he is responsible for the transmission of results to the corresponding physicians designated by the patient and the management structure; (10) he is responsible jointly with the management structure and the prescribing physician(s) of the positive patients' follow-up.

© 2015 Elsevier Masson SAS. All rights reserved.

Historique et définition de la responsabilité du radiologue et de la jurisprudence

La responsabilité du radiologue premier lecteur dans le cadre du dépistage organisé du cancer du sein s'exerce dans un contexte particulier puisque les femmes invitées, soit par la structure de gestion, soit par leur médecin spécialiste de médecine générale ou en gynécologie, ne présentent a priori pas de symptôme clinique et sont en bonne santé.

Dans cette démarche de santé publique de prévention secondaire, le rapport bénéfice–risque doit donc être d'autant plus pris en compte.

La responsabilité médicale a, comme la médecine et le droit, évolué au cours de l'histoire [1].

Historiquement le médecin était juridiquement irresponsable :

- « Je le pansai, Dieu le guérit » (Ambroise Paré) [2];
- « Le malade doit supporter les inconvénients relevant de son médecin puisque c'est lui-même qui l'a choisi » (Parlement de Paris, 26 juin 1696).

En 2015, le médecin est responsable. La responsabilité médicale est morale et juridique, le contrat qui lie le médecin à son malade comporte une obligation non pas de résultat mais de moyens¹. L'Académie de médecine a récemment rappelé que toute intervention médicale (qu'elle

soit à visée diagnostique ou thérapeutique) « s'inscrit dans le cadre d'une obligation de soins et comporte en elle-même certains risques ». Cela implique que tout acte médical doit faire l'objet d'une évaluation des bénéfices et des risques, évaluation fondée sur les connaissances scientifiques disponibles au moment de sa réalisation. Les nouvelles recommandations dans ce domaine sont d'apporter au patient une meilleure information, le mettant en mesure de prendre éventuellement part à la décision médicale le concernant, et d'y apporter son consentement [3,4].

Responsabilité : définitions

Responsabilité civile

Elle vise à réparer le dommage causé. L'objectif est d'indemniser une victime. Elle peut être mise en cause lorsqu'un patient demande réparation de ce qu'il estime être un préjudice, par exemple si le radiologue n'a pas diagnostiqué la pathologie en cause. C'est au patient de prouver cette faute, le préjudice dont il se plaint et la relation de causalité entre la faute et le préjudice. Le recours à une expertise médicale est nécessaire. Il a néanmoins récemment été admis que la seule existence du préjudice pouvait ouvrir droit à une indemnisation (cancer radio-induit, faux négatifs induisant un retard de diagnostic avec retard de traitement et perte de chance, retard de transmission de résultat avec perte de chance, par exemple).

¹ Article 69 (article R. 4127-69 du Code de la santé publique).

Download English Version:

<https://daneshyari.com/en/article/2726001>

Download Persian Version:

<https://daneshyari.com/article/2726001>

[Daneshyari.com](https://daneshyari.com)